



INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Centre Val de Loire
Académie d'Orléans-Tours



GUIDE SEJOUR D'ETUDES ERASMUS +



L'université d'Orléans participe au programme Erasmus+ qui permet aux étudiants du Master MEEF 1^{er} degré de valider le Semestre 3 à l'étranger.

Après sélection par l'INSPÉ Centre Val de Loire et accord de l'université d'accueil, les étudiants titulaires du M1 pourront effectuer un séjour d'études d'un semestre dans une université européenne partenaire de notre institut.

Un séjour d'études à l'étranger vous permettra :

- ✓ d'améliorer les compétences d'apprentissage et des connaissances linguistiques ;
- ✓ d'acquérir des compétences transversales – participation active dans la société, estime de soi, ouverture d'esprit ;
- ✓ une meilleure employabilité - valoriser votre portfolio : autonomie, réseau, capacité d'adaptation, mobilité professionnelle ;
- ✓ de promouvoir la citoyenneté européenne, de développer la solidarité et la tolérance.

N'hésitez pas à vous adresser à l'équipe du Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire pour plus d'informations ! Nous sommes là pour vous conseiller.

Bureau des Relations Internationales	Fanny Michaux Responsable administrative international.inspe@univ-orleans.fr 02.38.49.26.40.
Correspondant Relations Internationales Blois	Rémy DUBOST Remy.dubost1@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales Bourges	Valérie PROT valerie.prot@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales Châteauroux	Mayalen LEMAIRE Mayalen.lemaire@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales Chartres	Anthony MARSAN-ORDI Anthony.marsan-ordi@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales Orléans St Jean	Sylvie MARECHAL Sylvie.marechal@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales Tours - Fondettes	Sabine MAISONNIER sabine.maisonnier@univ-orleans.fr
Correspondant Relations Internationales 2 nd degré	Stéphane BRUNEL Stephane.brunel@univ-orleans.fr

SOMMAIRE

Les principes d'un séjour d'études Erasmus+	4
Choix de l'université	5
Candidature	6
Conditions	6
Dossier de candidature	6
Sélection	7
Préparation linguistique	7
Inscription à l'université partenaire	8
Nomination	8
Candidature auprès de l'Université partenaire	8
Inscription administrative	8
Inscription pédagogique	8
Financement	10
Les aides à la mobilité	10
Validation du semestre	12
Le système européen de transfert de crédits ECTS	12
Attribution d'équivalences	12
Valoriser votre expérience	14
Checklist des démarches à effectuer	15

LES PRINCIPES D'UN SEJOUR D'ETUDES ERASMUS+

- ✓ Un échange encadré par un accord bilatéral entre les universités partenaires au sein de l'Union Européenne,
- ✓ Une préparation linguistique,
- ✓ Une inscription en Master MEEF à l'INSPÉ Centre Val de Loire et dans l'université d'accueil
 - paiement des frais d'inscription en France uniquement – 2 cartes d'étudiant
- ✓ Un contrat d'études validé par le référent pédagogique des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire et les responsables de master avec des cours validant les compétences et/ou connaissances requises pour l'obtention du Master MEEF,
- ✓ Des examens passés à l'université d'accueil et validés par l'INSPÉ Centre Val de Loire au retour de la mobilité.



Lisez les témoignages sur :

le site de l'INSPÉ Centre Val de Loire : www.univ-orleans.fr/fr/inspe/international

le site de l'agence Erasmus + : www.generation-erasmus.fr

CHOIX DE L'UNIVERSITE

La liste des universités partenaires de l'INSPÉ Centre Val de Loire est disponible sur le site internet de l'INSPÉ Centre Val de Loire :

www.univ-orleans.fr/fr/inspe/international.

Vous pouvez faire jusqu'à 3 vœux de destinations dans votre dossier de candidature.

La plupart des universités partenaires de l'INSPÉ Centre Val de Loire propose un programme spécifique en anglais destiné aux étudiants Erasmus, avec un focus sur l'éducation interculturelle.

N'hésitez pas à vous documenter en consultant les sites Internet des universités partenaires : cherchez les rubriques « Erasmus » ou « international student ». Vous trouverez sur ces sites internet : la liste des cours disponibles, les modalités de candidature.

Vous pouvez également prendre contact avec :

- les étudiants ayant effectué une mobilité les années précédentes ;
- les étudiants de nos universités partenaires actuellement sur le campus d'Orléans.



Pour toutes questions ou demande de coordonnées des étudiants ou des partenaires étrangers :

International.inspe@univ-orleans.fr

CANDIDATURE

CONDITIONS

Qui peut déposer une candidature ?

Tout étudiant de première année de Master MEEF pour un départ au deuxième semestre du M1.

Tout étudiant de première année de Master MEEF pour un départ au premier semestre du M2 à condition de choisir le parcours M2 SOPA et non le parcours M2 Contractuel alternant.

Un niveau B1 ou B2 de la langue d'enseignement peut être requis par les universités partenaires.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Lien vers le formulaire de candidature :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/etudier-en-europe/erasmus-formation>

Pièces complémentaires à télécharger :

✓ un CV de préférence en anglais qui pourra être envoyé à l'université d'accueil sur demande;

✓ une lettre de présentation par destination : expliquez pourquoi vous désirez étudier à l'étranger. Motivez votre choix d'université grâce aux éléments que vous aurez trouvés lors de vos recherches. Expliquez comment vous envisagez cette expérience, puis votre avenir universitaire et professionnel ;

✓ un contrat d'études Erasmus+ par destination, validé et signé par l'étudiant. Ce contrat d'études doit être complété avec la liste des cours que vous souhaiteriez suivre dans la destination choisie. Ces cours doivent être plus ou moins similaires aux cours que vous pourriez suivre à l'INSPÉ si vous restiez en France. Pour valider votre semestre, il faut que vous ayez un total de 30 crédits ECTS. Les crédits ECTS par cours sont en général précisés sur les catalogues de cours des universités partenaires. Choisissez donc un ensemble de cours et contactez vos responsables de parcours et/correspondants disciplinaires pour validation ;

✓ Une attestation de la langue d'enseignement : une certification en langues (CLES, TOEFL, ...) / un parcours en licence / un avis d'un enseignant de la langue ;

✓ les relevés de notes de L3 et M1 – 1^{er} semestre ;

✓ une photo ;

✓ trois avis d'enseignants.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ETRE DEPOSE AVANT :

- LE **15 OCTOBRE** pour un départ au deuxième semestre du M1
- LE **15 MARS** pour un départ au premier semestre du M2.

SELECTION

Une commission composée des membres du Bureau des Relations Internationales examine tous les dossiers et sélectionne en fonction de la motivation et des résultats académiques, les étudiants qui peuvent partir à l'étranger.

La commission tient compte des vœux d'universités d'accueil, mais peut proposer une autre université si celles choisies ne sont plus disponibles. Chaque étudiant sera informé de la suite donnée à son dossier par courriel suite à la commission et recevra son contrat d'études signé par le référent pédagogique des relations internationales.

PREPARATION LINGUISTIQUE

Une plateforme linguistique est mise en place pour vous aider à préparer votre séjour d'études : <http://erasmusplusols.eu/fr/>.

Il est obligatoire d'effectuer un test d'évaluation si la langue de travail à votre université d'accueil ou dans votre programme est une des langues suivantes : *anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien, danois, tchèque, grec, polonais, portugais ou suédois*.

Si votre niveau de langue ne correspond pas au niveau requis pour le suivi du programme, vous pouvez suivre des cours de soutien avant et pendant votre mobilité. Un deuxième test d'évaluation sera obligatoire à la fin de votre séjour.

INSCRIPTION A L'UNIVERSITE PARTENAIRE

NOMINATION

Suite aux sélections, dès lors que vous avez confirmé votre souhait de partir dans la destination qui vous a été attribuée, le Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire vous nomme officiellement auprès des universités partenaires.

A vous, en amont, de prendre connaissance des démarches de candidature auprès de l'université partenaire et des dates limites de candidature fixées.

CANDIDATURE AUPRES DE L'UNIVERSITE PARTENAIRE

Après cette première étape, vous serez contacté directement par l'université d'accueil qui vous détaillera les démarches obligatoires pour candidater auprès d'eux. Vous êtes responsable de les mener à bien dans les délais imposés par le partenaire.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Une fois accepté par l'université partenaire, vous serez ensuite responsable de constituer votre dossier d'inscription, avec l'ensemble des pièces justificatives demandées par l'université d'accueil et de l'envoyer dans les délais impartis, en veillant aux délais postaux internationaux si des originaux sont exigés.

Pour rappel, vous ne payez aucun frais de scolarité administrative ou pédagogique à l'université d'accueil. En revanche, il peut arriver que vous ayez des frais annexes obligatoires (par exemple : cotisation pour les associations étudiantes, achat d'un titre illimité de transport, frais de participation aux photocopies, etc.).

La liste des pièces du dossier d'inscription varie d'un partenaire à l'autre ! Vous aurez l'information complète de la part de votre université d'accueil, après votre nomination.

N'oubliez pas également de vous réinscrire administrativement auprès de l'INSPÉ Centre Val de Loire pour les séjours d'études débutant en septembre !

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Le contrat d'études ou « Online Learning Agreement », à savoir la liste des cours que vous suivrez à l'université d'accueil, doit faire l'objet d'un accord entre l'étudiant et les deux établissements concernés **avant** le départ de l'étudiant. Ce contrat garantit la reconnaissance des cours validés pendant le séjour d'études à l'université partenaire.

Ce contrat d'études doit être rempli en ligne sur la plateforme dédiée : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/etudier-en-europe/programme-erasmus-formation/erasmus-contrat>

Il appartient à l'étudiant de faire valider son choix de cours par le responsable de centre pour le Master MEEF 1^{er} degré et par le correspondant discipline et le responsable de parcours pour le Master MEEF 2nd degré. La première version de ce

document est à joindre à votre dossier de candidature auprès de l'Université d'Orléans. Le Bureau des Relations Internationales se chargera ensuite de le signer sur la plateforme dédiée après votre acceptation.

Des changements de cours peuvent avoir lieu à votre arrivée dans l'université partenaire pour des raisons diverses : incompatibilité des cours avec l'emploi du temps, cours non disponibles aux étudiants étrangers, ... Le contrat d'études doit être modifié sur la plateforme en ligne. Au préalable, vous devrez prendre contact :

- avec le Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire pour l'informer de ces changements
- avec votre responsable de centre ou vos responsable de parcours et correspondant disciplinaire pour faire valider ces modifications dans le mois suivant le début des cours dans l'Université d'accueil soit avant le 15 octobre pour une mobilité au 1^{er} semestre et le 15 février au 2nd semestre. Cette démarche est obligatoire ! Si ces modifications ne sont pas validées, votre semestre d'études à l'étranger ne pourra pas être validé par le jury de semestre.

FINANCEMENT

La demande de bourse de mobilité internationale se fait sur le portail de mobilité de l'Université d'Orléans :

www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres

Ces bourses de mobilité sont une aide financière accordée aux étudiants qui font la démarche de partir à l'étranger. Elles n'ont pas vocation à couvrir l'intégralité des frais engagés par l'étudiant pendant sa mobilité.

LES AIDES A LA MOBILITE

Bourse Erasmus +

Conditions d'éligibilité :

- ✓ Etre étudiant à l'Université d'Orléans,
- ✓ Effectuer une mobilité dans une université partenaire Erasmus +
- ✓ Ne pas avoir utilisé tout son Crédit temps Erasmus + lors de précédentes mobilités Erasmus +.

Crédit temps de 12 mois par cycle d'études (Licence/Master/Doctorat)

Montant :

Consultez le guide de l'Université d'Orléans pour connaître les montants :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres>

Versement :

75% de la bourse à l'arrivée, après téléchargement sur le portail de financement de l'attestation de début de séjour

25% de la bourse au retour, après téléchargement sur le portail de financement de l'attestation de fin de séjour

Bourse Mobicentre

Conditions d'éligibilité :

- ✓ Etre étudiant à l'Université d'Orléans,
- ✓ Effectuer une mobilité dans une université partenaire
- ✓ Ne pas avoir utilisé tout son Crédit temps lors de précédentes mobilités.

Crédit temps de 12 mois

Montant :

Consultez le guide de l'Université d'Orléans pour connaître les montants :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres>

Versement :

50% de la bourse à l'arrivée, après téléchargement sur le portail de financement de l'attestation de début de séjour

50% de la bourse au retour, après téléchargement sur le portail de financement de l'attestation de fin de séjour

Bourse AMI du MESRI (Aide à la Mobilité Internationale)

Conditions d'éligibilité :

- ✓ Etre étudiant à l'Université d'Orléans,
- ✓ Etre boursier du CROUS
- ✓ Avoir moins de 28 ans
- ✓ Effectuer une mobilité dans une université partenaire

Montant :

Consultez le guide de l'Université d'Orléans pour connaître les montants :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres>

Versement :

100% de la bourse à l'arrivée, après téléchargement sur le portail de financement de l'attestation de début de séjour

Avec maintien de la bourse sur critères sociaux du CROUS

VALIDATION DU SEMESTRE

Les épreuves de contrôle des connaissances (contrôles continus ou examens terminaux) se déroulent à l'étranger dans les conditions fixées par l'université d'accueil.

L'évaluation des unités d'enseignement inscrites sur le contrat d'études et leur validation en ECTS relèvent de la compétence de l'université d'accueil qui établit, pour chaque semestre de mobilité, un relevé des notes obtenues précisant si l'unité d'enseignement est validée et le nombre de crédits ECTS obtenus pour chaque UE.

LE SYSTEME EUROPEEN DE TRANSFERT DE CREDITS ECTS

Dans le cadre du système ECTS (European Credit Transfer System), chaque semestre est constitué de plusieurs Unités d'Enseignement. A chaque Unité d'Enseignement est affectée une valeur en crédits ECTS qui correspond au volume de travail global que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Chaque semestre permet de valider 30 crédits ECTS ; 120 crédits ECTS sont nécessaires pour valider un Master.

Dans le cadre d'une mobilité Erasmus, l'étudiant doit valider au sein de l'université partenaire 30 crédits ECTS pour un départ d'un semestre.

Les crédits représentent une « unité de compte » ou une monnaie d'échange et sont :

- ✓ transférables dans une autre université en France ou en Europe ;
- ✓ capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant;
- ✓ applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant (enseignement, stages, mémoires, travail personnel...).

La valeur en ECTS des unités d'enseignement suivies à l'étranger est définie par l'université partenaire.

L'étudiant doit composer son contrat d'études en fonction des enseignements proposés par cette dernière et de leur valeur en ECTS pour parvenir au total de 30 crédits ECTS par semestre de mobilité. Pour y parvenir, il est possible que le contrat dépasse les 30 crédits ECTS.

ATTRIBUTION D'EQUIVALENCES

Les notes obtenues à l'étranger ne donnent **en aucun cas lieu à conversion en notes françaises**. Aucun autre relevé de notes de ce semestre ne sera remis à l'étudiant par l'Université d'Orléans en complément du relevé délivré par l'université d'accueil.

En application du système de capitalisation et de transfert, les crédits obtenus dans l'université partenaire sont intégralement pris en compte par le jury du master qui examine la situation de l'étudiant et se prononce sur l'obtention ou non du semestre concerné.

Le jury du master MEEF pourra accompagner la validation du semestre ou de l'année d'une mention Assez-Bien, Bien ou Très Bien. Cette décision sera prise par le jury après étude de l'ensemble des notes et crédits obtenus par l'étudiant auprès de l'université d'accueil.

Dans le cas où l'étudiant n'aurait pas validé à l'étranger le nombre de crédits ECTS requis pour la validation du semestre (30), seul le jury est compétent pour décider si le semestre est validé par compensation. Dans le cas où l'étudiant serait déclaré ajourné par le jury et serait dans l'obligation de se réinscrire l'année suivante à l'université d'Orléans, une commission de validation des acquis décidera parmi les enseignements français figurant au programme du semestre concerné, ceux qui sont validés, à concurrence du nombre de crédits ECTS obtenus dans l'université d'accueil, et ceux qui restent à valider par l'étudiant pour l'obtention du semestre ou de l'année.

VALORISER VOTRE EXPERIENCE

En plus de la validation du semestre, la mobilité Erasmus + vous permet de développer un grand nombre de compétences personnelles et professionnelles. Des outils spécifiques sont à votre disposition pour faire le point sur les connaissances acquises et pour mettre en valeur cette expérience internationale :

- **l'Europass Mobilité** permet de consigner les savoirs et compétences acquis lors d'une mobilité d'études ou de stage en entreprise dans un autre pays européen; il est mis en place par tout type d'établissement ou organisme désirant valoriser la qualité des parcours de mobilité de leurs apprenants
- **le Supplément au Diplôme** mis en place par les établissements d'enseignement supérieur décrit les savoirs et compétences acquis par les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur.

Vous pouvez vous renseigner sur les outils et obtenir ses documents en ligne :

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>

En outre, des associations étudiantes vous permettent de prolonger ces échanges et de partager votre vécu avec d'autres étudiants :

<https://fr-fr.facebook.com/esnorleans/>

CHECKLIST DES DEMARCHES A EFFECTUER

CANDIDATEZ AUPRES DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS

- Renseignez-vous auprès du Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire pour connaître la procédure des séjours d'études Erasmus +,
- Faites des recherches sur les destinations disponibles et établissez des contrats d'études pour chaque destination avec votre responsable de master MEEF
- Préparer les documents requis pour votre dossier de candidature.
- Remplissez et validez votre dossier de candidature avant la date limite.

UNE FOIS VOTRE SEJOUR D'ETUDES ACCEPTE PAR L'INSPÉ CENTRE VAL DE LOIRE

- Renseignez-vous sur les démarches à effectuer auprès de votre université d'accueil pour votre candidature et votre inscription administrative.
- Une fois la nomination faite par le Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire, vous recevrez un mail de l'Université d'accueil vous indiquant la procédure à suivre. Suivez cette procédure et candidatez auprès de votre université d'accueil.

UNE FOIS VOTRE CANDIDATURE ACCEPTEE PAR L'UNIVERSITE D'ACCUEIL

- Prévenez le Bureau des Relations Internationales de l'INSPÉ Centre Val de Loire de votre acceptation par l'Université d'accueil.
- Faites les démarches nécessaires pour l'inscription administrative auprès de l'INSPÉ Centre Val de Loire ET de l'Université d'accueil.
 - Faites une demande de financement via le portail des mobilités de l'université d'Orléans : www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres
- Effectuez le test de langue OLS en ligne
- Remplissez votre contrat d'études en ligne (Online Learning Agreement) sur la plateforme dédiée : www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/etudier-en-europe/programme-erasmus-formation/erasmus-contrat
- Préparez votre départ à l'étranger et pensez à :
 - Faire une demande de carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur le site Ameli.fr,
 - Prendre une assurance maladie complémentaire comprenant le rapatriement et la couverture des frais médicaux en cas de nécessité (obligatoire).
 - Avoir tous vos documents importants sur une clé USB ou sur votre boîte mail en cas de besoin.
 - ...

AU DEBUT DE VOTRE SEJOUR D'ETUDES ERASMUS +

- Téléchargez votre attestation de début de séjour sur le portail des mobilités de l'Université d'Orléans : www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres
- Obtenez votre carte d'étudiant de l'université d'accueil

PENDANT VOTRE SEJOUR D'ETUDES ERASMUS +

- En cas de modification du contrat d'études pendant le séjour, informez vos responsables pédagogiques et le BRI (international.inspe@univ-orleans.fr) puis réalisez vos modifications en ligne sur le site : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/etudier-en-europe/programme-erasmus-formation/erasmus-contrat>

Toutes modifications dans votre contrat d'études doivent être validées par vos responsables pédagogiques de l'INSPÉ Centre Val de Loire.

A LA FIN DE VOTRE SEJOUR D'ETUDES ERASMUS +

- Téléchargez votre attestation de fin de séjour sur le portail des mobilités de l'Université d'Orléans : www.univ-orleans.fr/fr/univ/international/partir-letranger/aides-financieres
- Effectuez le test de langue OLS et le rapport en ligne pour toucher votre reliquat de bourse de mobilité.



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :
International.inspe@univ-orleans.fr

INSPÉ CENTRE VAL DE LOIRE
THE NATIONAL INSTITUTE FOR TRAINING TEACHERS
OF THE REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Bureau des Relations Internationales
International Relations Office

international.inspe@univ-orleans.fr